

Objet	Commission « Du diagnostic aux enjeux »
Date	25/11/2021 – 17h30
Personnes présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Maurice LAUGIER, Président - Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président délégué au SCOT - Olivier DUSAUTOIS, DGS - Emeline LACÔTE, directrice du pôle urbanisme - Sandra PINATEL, PLANÈD, chef de projet - Camille LE FLOCH, PLANED - Elody BOUDON, PLANED - Claude CAMILLERI (Castellet les Sausses) - Vanessa SEBASTIANI MAYAFFRE (Peyroules) - Michèle BIZOT GASTALDI (La Palud sur Verdon) - Hervé BOUFRD ROUPE (Clumanc) - Sandra MAUREL (Tartonne) - Hugues CHAILLAN (Tartonne) - Jean-Pierre LOMBARD (Soleilhas) - Gilles DURAND (Senez) - Serge PRATO (Saint-André les Alpes) - Philippe MARANGES (Castellane) - Baptiste GAGLIO (Demandolx) - Jean-Marie SGARAVIZZI (Thorame-haute) - Philippe BIANCO (Allos) - Damien ROBUTTE (Méailles) - LAUGIER Joël (La Garde) - Pierre REYBAUD (Saint Julien du Verdon) - Philippe BIANCO (Allos) - Marcel DALMAS (Saint Jacques) - Maxime AUDIBERT (Rougon) - Lucas GUIBERT (Entrevaux) - Joël GRAILLON (Blieux) - Damien LAUGIER (Saint Benoit)
Personnes absentes excusées	<ul style="list-style-type: none"> - Bernard LIPERINI (Castellane) - Bruno BICHON (Thorame Basse) - Frédéric CLUET (Peyroules) - Jean MAZZOLI (Annot) - Philippe RIGAULT (Annot) - Josée COLLE (Beauvezer) - Gérard COLLOMP (Blieux) - COSTE Marcelle (Braux) - Thierry VIAL (Clumanc) - Magali SURLE GIRIEUD (Colmars-les-alpes) - Thierry COLLOMP (Saint Julien du Verdon)
Personnes absentes	<ul style="list-style-type: none"> - Claude CAUVIN (Allons) - Fabien LORENZI (Allons) - Maxime LANTELME (Allos) - Pascal DOL (Angles) - Richard BRARD (Barrême)

- Thérèse PONROUCH (Beauvezzer)
- SCHELOTTO Jean-Louis (Braux)
- LEPLEUX Sandra (Castellane)
- DODRUMEZ Olivier (Chaudon Norante)
- STEVENARD Geoffrey (Saint Pierre)
- DAGONNEAU Frank (Sausses)
- JANIN Monique (Thorame Basse)
- PETTRACHI Christophe (Thorame Haute)
- REY Christophe (Ubraye)
- ROUX Laurent (Villars-Colmars)
- Anabel ONCINA (Val de Chalvagne)
-

Note : diaporama joint au présent relevé de conclusions.

Validation du CR de la précédente commission

Le compte rendu de la commission SCOT du 03 novembre, sur les « Modes d'aménager » est validé à l'unanimité.

Présentation de la démarche, de la méthodologie et du calendrier

L'objectif de la commission est d'échanger avec les élus sur les enjeux du territoire afin de les hiérarchiser et d'en déterminer les primordiaux, ceux qui nécessitent une attention toute particulière dans le cadre de la démarche.

Une présentation sur la base d'un diaporama reprend les points saillants relevés lors des réunions précédentes. Ils sont retranscrits sous la forme de 4 grands thématiques abordées en ateliers :

- Une capacité au développement affirmée
- Une saisonnalité incontournable
- Un territoire ressources
- Une qualité de vie attractive

Synthèse des contributions des participants

L'expression qui des enjeux ressortis en séance peut se lire à deux niveaux :

1. Un niveau de lecture à l'échelle la plus petite : la commune

La place de la commune dans le futur projet est questionnée par les enjeux qui consistent à « **Mettre en valeur les identités villageoises** » et « **Assurer le développement des 41 communes en trouvant le juste équilibre** ». Ce niveau de lecture est essentiel, non seulement pour la phase d'élaboration du document SCoT lui-même par la maîtrise d'ouvrage, mais également dans le contenu des PAS et DOO futurs.

Dans le cadre de l'élaboration, ce qui compte sera de faire adhérer au projet de territoire un maximum de communes, de travailler sur ce qui les rassemble.

D'autre part, la notion d'équilibre du développement des 41 communes signifie l'attention qu'il faudra apporter à l'armature urbaine, à ce qui participe à « **Renforcer les polarités existantes** ». En effet, les commentaires évoqués en séance convergent sensiblement tous sur le fait que l'attractivité du territoire passera par ses polarités avant de profiter aux autres communes.

Ainsi, une fois dépassée la crainte de la place de sa commune, le regard s'élargit à la prise en compte des enjeux qui concernent un plus grand nombre. En somme, commence à dessiner ce qui rassemble, c'est le deuxième niveau de lecture.

2. Le deuxième niveau de lecture est donc celui des enjeux transversaux.

Certains enjeux transversaux sont déjà partagés dans le vécu quotidien.

- C'est le cas du tourisme : « **Contrôler les impacts du tourisme** », « **Mieux (ré)équilibrer la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace** ». Si le tourisme représente une manne économique, car déjà bien exploité ; il génère aussi des nuisances quotidiennes qu'il faut maîtriser. A l'avenir, il apparaît nécessaire de coordonner les politiques publiques pour gérer les équipements, promouvoir le tourisme dans une stratégie économique partagée, maintenir les bonnes pratiques qui limitent les impacts sur les milieux et sur la vie quotidienne des habitants lors des périodes touristiques.
- D'autres enjeux transversaux sont aussi partagés mais pondérés. En résumé, tout le monde s'accorde sur le fait que ces enjeux ont une importance au quotidien mais chacun n'y accorde pas le même poids. Plus encore, pour certains élus, ils sont déjà si bien représentés ou font l'objet d'objectifs supra (ex : SRADDET) que les valoriser dans le projet pourrait ne pas être utile. Il s'agit notamment de « **Permettre la diversification des énergies renouvelables** » et « **Accompagner le développement de l'agriculture** ». Néanmoins, ce point de vue mériterait d'être rééclairé car l'agriculture et les énergies renouvelables sont (avec le tourisme) sont les rares matières premières produites par le territoire. L'agriculture et l'énergie pourraient bien être des secteurs à développer ou des éléments d'échanges avec les territoires voisins et les institutions (Région...).
- Entre la prise de conscience des enjeux que nous venons de balayer et des futurs objectifs qui seront formulés plus tard, s'exprime déjà un besoin d'action ; celui de « **se développer autrement** ». Les acteurs du développement du territoire, quels qu'ils soient, doivent certes agir pour le développer mais également œuvrer pour lui conserver sa qualité de vie. Cette qualité étant **l'objet de** son attractivité. Ceci signifie notamment qu'il faut : « **Requalifier les aménagements pour préserver les paysages ponctuellement dégradés** ».

Enjeux	Incontournable/ prioritaire	Peu prioritaire	A écarter	Synthèse des remarques faites en séance
Assurer le développement des 41 communes en trouvant le juste équilibre	X			La notion principale est l'équilibre du développement perçu comme incontournable. C'est-à-dire que toutes les communes doivent se développer mais elles ne le feront pas toutes de la même manière.
Mettre en valeur les identités villageoises	X	X		Le SCoT est vu comme un outil qui doit permettre à chaque commune de trouver son mode de développement.
Renforcer les polarités existantes		X		Pour certains cela est un fait accompli. Développer les gros bourgs c'est aussi, par effet boule de neige, agri sur le développement de l'attractivité des petits bourgs proches. La question se pose même de maintenir l'attractivité des gros bourgs et de leurs équipements structurants pour tout le territoire tels que les collèges.
Se développer autrement	X			L'idée est que le territoire doit se développer autrement. Toutefois, des remarques sont faites sur le fait que le contexte législatif actuel (la Loi Climat et Résilience) ne serait pas adapté à un territoire tel que celui-ci.
Requalifier les aménagements pour préserver les paysages ponctuellement dégradés	X			
Contrôler les impacts du tourisme	X			C'est un poumon de l'activité économique locale. Il faut en assurer la continuité MAIS aussi en maîtriser les impacts.
Mieux (ré)équilibrer la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace	X			Il semble ardu de pouvoir étendre la fréquentation touristique tant elle est liée à la saisonnalité des pratiques, mais c'est un enjeu essentiel.

Permettre la diversification des énergies renouvelables	X		X	<p>C'est une priorité ou bien vu comme incontournable pour 6 personnes sur 10. Pour autant, les membres présents en perçoivent les difficultés à faire naître des projets et les freins en cours.</p> <p>Les élus se demandent si la Loi Climat et résilience va faciliter l'émergence de projets ou non. Il est ressenti une grosse pression sur la ressource foncière par les projets de centrales au sol et la difficulté de résister à la tentation dans le monde agricole.</p>
Accompagner le développement de l'agriculture	X		X	<p>1/3 des membres de l'atelier considère cela comme étant peu prioritaire. Il ressort des échanges que certaines communes ont une agriculture très développée et spécialisée et de ce fait elles seront renforcées dans leurs rôles.</p> <p>Maintenir/promouvoir l'agriculture dans le SCoT c'est bien ! ... mais selon les endroits. Ce qui revient à harmoniser les points de vue et surtout à territorialiser les objectifs futurs qui lui sont liés.</p>
Déterminer des projets en accord avec les enjeux environnementaux et paysagers		X		<p>L'idée est de rendre le SCoT facilitateur pour la mise en œuvre des projets en éclairant, anticipant et en balayant les incohérences par anticipation... Les enjeux environnementaux sont déjà très présents, voire trop. Plus encore, ils peuvent être perçus comme des contraintes au développement. Le sentiment est de ne pas leur donner plus que la place déjà importante que cet enjeu occupe déjà</p>
Anticiper les pressions sur les ressources naturelles		X		<p>Le foncier est perçu comme une ressource naturelle parce qu'il va se raréfier ! Ce qui conduit semble-t-il à une pression diverse selon les communes, selon leur niveau de centralité.</p>
Rénover le patrimoine bâti existant		X		

Nota : il a été demandé en séance de préciser le niveau « Incontournable ». 5 personnes dans l'assemblée ont pensé que le niveau « prioritaire » était le niveau le plus fort du sondage Klaxoon ! Entre « Incontournable » et « Prioritaire » le doute était permis puisque si l'on y regarde de plus près les deux niveaux sont les deux termes regroupent la même notion : c'est le plus fort niveau de prise en compte qui est demandé.

Prochaines étapes :

- Conférence des Maires pour présenter le Diagnostic
- Début 2022 calendrier à caler :
 - Rythme d'une commission/mois.
 - Aller vers le Projet et vers la stratégie

